

E 4805

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 9 octobre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 9 octobre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail – Nomination de M. Per NYSTRÖM, membre suppléant suédois en remplacement de M^{me} Marie ÅKHAGEN, membre démissionnaire.

13852/09.



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 30 septembre 2009 (06.10)
(OR. en)

13852/09

SOC 554

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents / Conseil

N°. prev. doc.: 12034/09 SOC 447

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail:
– Nomination de M. Per NYSTRÖM, membre suppléant suédois en remplacement de Mme Marie ÅKHAGEN, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Marie ÅKHAGEN, membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements (Suède) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement suédois a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010:

M. Per NYSTRÖM
Deputy Director
Ministry of Employment
Division for Labour Law and Work Environment
SE -103 33 STOCKHOLM
Tél.: + 46 8 405 4461
Fax: + 46 8 54354609
E-mail: per.nystrom@employment.ministry.se

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement du membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, tel qu'il figure en annexe, et
 - b) de décider de publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
portant remplacement d'un membre suppléant
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, du 26 mai 1975, concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) par sa décision du 19 novembre 2007², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010;
- (2) un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements du Conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Marie ÅKHAGEN;
- (3) le gouvernement suédois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE:

¹ JO L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 282 du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

M. Per NYSTRÖM est nommé membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de Mme Marie ÅKHAGEN, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil

Le président
